



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAC 2022 – Télédéclaration des aides ovines et caprines

Moulins, le 06/01/2022

Aides ovines et caprines : la télédéclaration est ouverte jusqu'au 31 janvier 2022 inclus

Les demandes d'aides ovines et caprines sont télédéclarables depuis le 1^{er} janvier 2022 sur le site telépac.agriculture.gouv.fr.

Quelques précisions

- Vous devez détenir les animaux éligibles sur l'exploitation du **1er février au 11 mai 2022 inclus**.
- Vous devez signaler à la DDT toute diminution de l'effectif éligible au moyen du bordereau de perte disponible sous télépac pendant la période de détention obligatoire (P.D.O.).
- Si vous demandez l'aide complémentaire ovine « nouveau producteur », des pièces justificatives (attestation MSA de 1^{ère} affiliation ou attestation de l'EDE établissant la date de détention du cheptel) sont à fournir avant **le 31 janvier 2022**.
- Pensez à signaler tout changement de situation qui pourrait affecter le versement de votre aide (changement juridique, cessation d'activité...).
- tout demandeur d'aide animale a l'obligation de fournir son numéro de siret. Les exploitants qui ne seront pas en mesure de préciser ce numéro de siret lors de la télédéclaration pourront signer leur demande, mais leurs aides ne seront pas versées tant que ce numéro n'aura pas été communiqué à la DDT.

Infos pratiques :

Les notices des aides ovines et caprines apportant des précisions sur les modalités de déclarations, les engagements à respecter et les vérifications qui sont réalisées en cas de contrôle administratif ou sur place sont disponibles sur télépac

Le service économie agricole de la direction départementale des territoires est joignable au 04 70 48 79 44 / 04 70 48 78 84

Pour toutes questions, écrire à l'adresse ddt-instruction-pac@allier.gouv.fr en précisant vos coordonnées téléphoniques et votre numéro de page.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS